

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.B.N. SERVICES

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 0 3 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {		215		214	326 648
				217		218	
						218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	9	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	326 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	109 795
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-227
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	51 816
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 776)					244	10 796
	Rémunérations du personnel*					250	143 153
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 309
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)					254	5 153
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 614 }					262	9
		Total des charges d'exploitation (II)					
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 852
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)		294	687
Produits exceptionnels (IV)						290	10 417
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300	508
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	346
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	13 728
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	13 728
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	561		
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	1 466		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	1 695		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44. octies A) 987				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989					
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344					
ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
BUD (44 sexdecies) 992							
Créance due au titre du report en arrière du déficit 346			350	900			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies) 655							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648							
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641							
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990							
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	16 550
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 8 244 dont imputés sur le résultat :					360	8 244
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	8 306

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE GERANT

Désignation de l'entreprise		SARL A.B.N. SERVICES		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		381 Rue Blaise Pascal		07500 GUILHERAND GRANGES		
SIRET		7 9 5 4 0 7 3 8 6 0 0 0 2 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 4		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012	
		{	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	32 911 29 133 3 778
	Immobilisations financières * (1)			040	042	1 200 1 200
	Total I (5)			044	048	34 111 29 133 4 978
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	53 440 53 440
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	18 421 18 421
			Autres* (3)	072	074	1 278 1 278
	Valeurs mobilières de placement			080	082	
	Disponibilités			084	086	11 569 11 569
	Charges constatées d'avance *			092	094	2 142 2 142
	Total II			096	098	86 849 86 849
	Total général (I + II)			110	112	120 960 29 133 91 827
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		7 500
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		750
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		35 665
	Report à nouveau			134		-10 652
	Résultat de l'exercice			136		13 728
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142		46 991
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		16 368
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		16 336
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 5 394)			172		6 953
	Comptes courants d'associés			173		5 040
	Autres dettes			175		140
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176		44 836
Total général (I + II + III)				180		91 827
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations	184	10 417

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE GERANT

ABN SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège Social : 384 Rue Blaise Pascal 07500 GUILHERAND GRANGES
RCS AUBENAS 795 407 386

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 19 SEPTEMBRE 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter le bénéfice de 13 728,00 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 728,00 Euros
Absorption des pertes antérieures	10 651,77 Euros

Solde	3 076,23 Euros
Prélèvement sur les réserves	8 923,77 Euros
A titre de dividende aux actionnaires	12 000,00 Euros
Soit 16,00 Euros par part sociale	

Le compte "autres réserves" sera ramené ainsi à la somme de 26 741,41 €, et le compte "report à nouveau" soldé.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront désormais de 34 991,41 Euros.

L'associée unique approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter le bénéfice de 13 728,00 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 728,00 Euros
Absorption des pertes antérieures	10 651,77 Euros

Solde	3 076,23 Euros
Prélèvement sur les réserves	8 923,77 Euros
A titre de dividende aux actionnaires	12 000,00 Euros
Soit 16,00 Euros par action	

Le compte "autres réserves" s'en trouvera ainsi ramené à la somme de 26 741,41 €, et le compte "report à nouveau" sera intégralement soldé.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront désormais de 34 991,41 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée et au plus tard dans les 3 mois suivants.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis, l'année de leur versement et sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

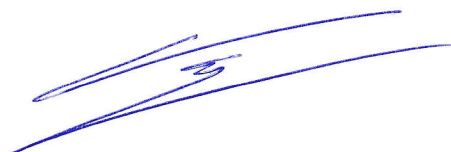
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt ou, sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option pour l'application du barème progressif, les distributions concernées ouvrent droit à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant selon la répartition suivante :

<i>Exercice</i>	<i>Distribution globale</i>	<i>Abattement 40 %</i>	<i>Sans abattement</i>
31 mars 2024	12 000 €	0 €	Sur la totalité du montant distribué soit la somme de 12 000 € correspondant à 16 € par part sociale

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
La Gérance





ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Cabinet BLONDIN LEHEMBRE

SARL A.B.N. SERVICES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE
CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES
COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
		NA
O		
O		
		NA
		NA

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE GERANT



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Cabinet **BLONDIN LEHEMBRE**

SARL A.B.N. SERVICES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

	SARL A.B.N. SERVICES		
Adresse	381 Rue Blaise Pascal 07500 GUILHERAND GRANGES		
Activité (s) exercée (s)	Travaux d'installation d'eau et de gaz e	N° Siret	79540738600023

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, développ.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	10 630			10 630
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport	25 022		9 237	15 785
Autres immobilisations corporelles	6 496			6 496
Total des immobilisations corporelles	42 148		9 237	32 911
Immobilisations financières	1 200			1 200
TOTAL GÉNÉRAL	43 348		9 237	34 111

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.	3 à 5	8 576	948		9 524
Inst. générales agenc. divers					
Matériel de transport	3 ans	18 146	4 205	9 237	13 114
Autres immobilisations corporelles	3 à 5	6 496			6 496
Total des immobilisations corporelles		33 217	5 153	9 237	29 133
TOTAL GÉNÉRAL		33 217	5 153	9 237	29 133



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Cabinet **BLONDIN LEHEMBRE**

SARL A.B.N. SERVICES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 200		1 200
Créances de l'actif circulant	19 698	19 698	
Charges constatées d'avance	2 142	2 142	
TOTAL GÉNÉRAL	23 040	21 840	1 200

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	16 368	16 368		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 336	16 336		
Autres dettes	12 132	12 132		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	44 836	44 836		